



UNION DES SYNDICATS D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Service technique

Syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaïse

Renaturation du ru de Moÿ-de-l'Aisne

Commune de Moÿ-de-l'Aisne

Compte-rendu de la réunion de chantier 26 juillet 2018

Lieu :	Rue Camille Desmoulins (stade), 02610 Moÿ-de-l'Aisne
--------	--

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprises :
Syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaïse	Union des Syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques	Lot 1 : FORETS & PAYSAGES Lot 2 : ETS MASCITTI NINO

Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Absent	Excusé
Jean-Michel MACHU	Président du syndicat de l'Oise aval axonaïse			X
Maurice THUET	Vice-Président du syndicat de l'Oise aval axonaïse	X		
Nabil AIDI	Vice-Président du syndicat de l'Oise aval axonaïse			X
Thierry DESMAZES	Vice-Président du syndicat de l'Oise aval axonaïse	X		
Annie FERRIERE	Déléguée au syndicat et riveraine du ru de Moÿ	X		
Jacques MASSON	Vice-Président à la CC du Val de l'Oise	X		
Fabrice DELZENNE	DGS à la CC du Val de l'Oise			X
Moussa TOURRE	Entreprise CITRA			X
Rachida TEDJANI	Entreprise CITRA			X
Sébastien LAURENT	Entreprise Forêts & Paysages	X		
Dominique MASCITTI	Entreprise Mascitti Nino			
Geoffrey PACAUD	Union des syndicats de rivières	X		
Michel-Bernard MARTINEZ	DDT de l'Aisne			X
Claire DELANGE	Agence de l'eau Seine-Normandie			X
Martin DUNTZE	Fédération de Pêche de l'Aisne			X
Jean-François ALAVOINE	Agence Française pour la Biodiversité			X

Etaient également présents les personnes riveraines du ru suivantes :

- Michel FERRIERE
- Henri DEVILLE

Cette réunion concerne les travaux de renaturation du ru de Moÿ entrepris par le syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise sur la commune de Moÿ-de-l'Aisne et qui ont débuté semaine 23. Ces travaux, déclarés d'intérêt général par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2017, ont été confiés à l'entreprise FORETS & PAYSAGES (59) pour le Lot 1 (renaturation du ru) et l'entreprise MASCITTI NINO (02) pour le lot 2 (remplacement du passage busé).

AVANCEMENT :

Le talutage des berges, la création de banquettes et le reprofilage du lit se sont poursuivis vers l'aval de la rue Camille Desmoulins jusqu'à une centaine de mètres avant la confluence avec l'Oise. Sur ce tronçon, les berges étant déjà en pente relativement douce, uniquement le reprofilage du lit et la création de banquettes ont été nécessaires.



Création d'un lit sinueux et de banquettes en pieds de berges

Au niveau de la propriété de M. DEVILLE, les berges ont été adoucies en amont immédiat du passage busé afin d'éviter d'éventuelles érosions au pied des fondations de l'habitation. Le lit a également été légèrement éloigné de la propriété.



Berge talutée et adoucie en rive droite



Eloignement du lit et talutage des berges

Au niveau des foyers de renouées asiatiques, un géotextile biodégradable à forte densité a été installé sur l'ensemble du foyer après une seconde fauche des plants de renouées. Les bandes de géotextiles sont reliées entre elles et ancrées dans le sol à l'aide d'agrafes de fer. Des boutures de saules seront ensuite implantées à travers le géotextile afin de faire concurrence à la renouée. 4 fauches par an seront ensuite réalisées par l'entreprise durant les 3 prochaines années afin d'affaiblir au maximum la renouée le temps de la pousse des saules.



Mise en place du géotextile sur les foyers de renouées asiatiques

Information à la commune de Moÿ-de-l'Aisne

Un foyer de renouées asiatiques, espèce exotique envahissante, s'étend au-delà des berges du ru et ne peut donc pas être traité par le syndicat de l'Oise aval axonaise. Une action de fauche répétée (minimum 4 fois par an) par la commune ou le propriétaire du site permettrait de limiter le développement de cette plante et éviter sa prolifération sur d'autres secteurs.



A REALISER :

A l'entrée de la parcelle de la CCVO, au niveau du passage busé, l'entreprise MASCITTI procédera au retrait des deux buses et les remplacera par un dalot béton. Il sera profondément ancré dans le fond du lit afin qu'il ne fasse pas obstacle à l'écoulement. Cet ouvrage sera capable de supporter le passage des camions qui viennent de temps en temps sur la propriété de la CCVO. Afin de matérialiser le passage, les lisses en bois seront installées de part et d'autre du dalot.

Suite à la pose du dalot, l'entreprise ajustera les berges et le lit en amont et en aval de l'ouvrage afin de garantir la bonne stabilité des deux rives et le bon écoulement de l'eau.



Double busage à retirer et remplacer



Exemple de dalot béton à ancrer profondément dans le lit

Au niveau de la pâture de M. VARLET, une clôture à 4 fils barbelés (*piquets châtaigner* \varnothing 120 -150 mm, espacés de 3.5 m) sera implantée tout le long du ru en haut de berge (environ 80 m). Une fosse de 3 à 4 m de profondeur sera réalisée dans la pâture dans laquelle seront disposés un tuyau persé en PEHD, un géotextile synthétique et de la grave 40/80 mm.

Cet aménagement permettra de capter une partie de l'eau de la nappe qui sera ensuite pompée pour abreuver le bétail. Ainsi, il n'y aura aucun contact entre les animaux et le ru.



Pâturage à clôturer



Site d'implantation de la fosse de captage d'eau

En ce qui concerne le dernier vannage, l'entreprise retirera uniquement la partie centrale du radier béton, qui actuellement fait obstacle à l'écoulement. Il subsiste cependant une incertitude sur le bon maintien des deux murs de soutènement de l'ouvrage une fois le radier béton retiré.



Vue amont du vannage



Vue aval du vannage

Au niveau de la section busée et du pont (secteur amont), les sédiments seront retirés par hydrocurage dès que le planning du prestataire le permettra. Noréade, en charge de l'alimentation en eau de la commune a donné son autorisation pour que l'entreprise prélève de l'eau afin de diluer les sédiments et permettre leur évacuation. Les sédiments seront disposés sur les berges et les enrochements visibles afin de garantir une meilleure repousse des végétaux. Sous la section busée, l'ensemble des sédiments seront retirés. En revanche, sous le pont, seule la partie centrale sera retirée afin de recréer un chenal fonctionnel.



Retrait total des sédiments à l'intérieur de la section busée



Retrait des sédiments uniquement sur la partie centrale du lit sous le pont

REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Le chantier a une durée prévisionnelle de 2,5 mois.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le projet de renaturation du ru de Moÿ-de-l'Aisne, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
 - Sébastien LAURENT – Entreprise Forêts & Paysages 07.76.01.80.28
 - Geoffrey PACAUD – Union des syndicats..... 03.23.20.36.74
 - Jean-Michel MACHU – Président du syndicat de l'Oise aval axonaise : 03.23.56.43.75

COUT ET FINANCEMENT

Le coût des travaux est de **83 471.70 € H.T**, répartis de la façon suivante :

- **Lot 1** (renaturation de cours d'eau) : **68 671.70 € H.T**
- **Lot 2** (remplacement du passage busé) : **14 800,00 € H.T**

La réalisation de ces travaux est possible grâce au soutien financier à hauteur de 80% de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Les 20 % restant sont financés par le syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise.



LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

La prochaine réunion est prévue le **jeudi 2 août à 9H30**, rue Camille Desmoulins (au niveau du stade), 02610 Moÿ-de-l'Aisne.

Le service technique,

